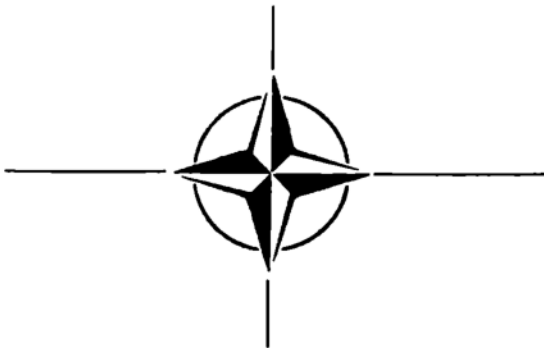


Harmel Report

REPORT ON THE
FUTURE TASKS OF
THE ALLIANCE



NATO INFORMATION SERVICE

BRUSSELS 39

1968

INTRODUCTION

THE REPORT AND ITS IMPORTANCE

This report is important in several ways. First of all because it deals with basic questions and principles of the Alliance at a time when there is widespread questioning about alliances; secondly it is important because it is adopted unanimously by all fifteen members of the Alliance, and represents a strong reaffirmation of the aims and purpose of NATO and of the undivided agreement of all members to these principles.

Thirdly, whilst fully recognizing the altered international circumstances since 1949, it reiterates the continued relevance of the twin functions of the Alliance — political and military — to the changed setting. This is important in view of the doubts cast in some quarters on the relevance of NATO to-day, as was indicated above. The Report explicitly sets forth the ultimate political purpose of the Alliance “to achieve a just and lasting peaceful order in Europe accompanied by appropriate security guarantees”. And finally, it identifies broad areas of major interest to the Alliance for future study.

ADAPTABILITY AND VITALITY OF THE ALLIANCE

This self-examination is not a new undertaking for the Alliance. Similar efforts have been made in the past, notably in 1956 and 1960|61. In 1956 the North Atlantic Council established a Committee composed of the Foreign Ministers of Italy, Canada and Norway — known as the “Three Wise Men” — to advise the Council on ways and means to improve and extend NATO co-operation in non-military fields. This led to a substantial report which produced a degree of reorganization of NATO and markedly improved the means and scope of political consultation among the Allies.

In 1960|61 the Alliance carried out a Long-Term-Planning Exercise which resulted in a report approved by Ministers at their meeting in May 1961. This report examined the future development

and rôle of the Alliance in the political, economic, civil emergency planning, and other fields. It provided a fresh opportunity to review progress and make necessary improvements.

These two examples from the past, together with the new and important study with which we are now confronted show that, throughout its existence, one of the important characteristics of the Alliance of fifteen nations has been its pragmatic methods and its ability to adapt itself to changing conditions. While remaining responsive to the issues of the day NATO must not lose sight of its ultimate objective. The present report is further evidence of the continuing vitality of the Alliance and of its forward-looking qualities.

THE "HARMEL PROPOSAL" AND ITS IMPLEMENTATION

At the Meeting of NATO Ministers in December 1966, the Minister of Foreign Affairs of Belgium, Monsieur Pierre Harmel, made a proposal for the Alliance "to undertake a broad analysis of international developments since the signing of the North Atlantic Treaty in 1949". The purpose of this undertaking was "to determine the influence of such developments on the Alliance and to identify the tasks which lie before it, in order to strengthen the Alliance as a factor of durable peace". (1) The Ministers unanimously endorsed this proposal in a Resolution which was annexed to the Final Communiqué of their meeting of December 1966.

In the ensuing year the NATO Council carried out the mandate from the Ministers first by creating four sub-groups, each working on a broad subject of interest to the Alliance and each chaired by a Rapporteur of repute and eminently qualified to deal with the specific subject.

THE SUBJECTS AND THE RAPPORTEURS

The subjects which were studied and the names of the Rapporteurs were :

(1) Paragraph 13 of the Final Communiqué of the NATO Ministerial Meeting of 16th December, 1966.

1. *East-West Relations*

Rapporteurs :
Mr. K. SCHUTZ,
State Secretary
Ministry of Foreign Affairs
(Federal Republic of Germany)
Mr. J.H.A. WATSON
Assistant Under Secretary of
State, Foreign Office (United
Kingdom)

2. *Inter-Allied Relations*

Rapporteur :
Mr. Paul-Henri SPAAK,
Minister of State (Belgium)

3. *General Defence Policy*

Rapporteur :
Mr. Foy KOHLER,
Deputy Under Secretary of
State (U.S.)

4. *Relations with other Countries*

Rapporteur :
Dr. C.L. PATIJN,
Professor in International Political
Relations, University of
Utrecht (Netherlands)

Through a process of several stages of written reports, submitted and debated, an agreement was finally reached by the fifteen governments on some basic principles which were expressed in a document. This is the report presented below on "The Future Tasks of the Alliance" which was approved by the NATO Ministers of Foreign Affairs at their meeting in December 1967.

THE FUTURE TASKS OF THE ALLIANCE

Report of the Council

1. A year ago, on the initiative of the Foreign Minister of Belgium, the governments of the fifteen nations of the Alliance resolved to "study the future tasks which face the Alliance, and its procedures for fulfilling them in order to strengthen the Alliance as a factor for durable peace". The present report sets forth the general tenor and main principles emerging from this examination of the future tasks of the Alliance.

2. Studies were undertaken by Messrs. Schütz, Watson, Spaak, Kohler and Patijn. The Council wishes to express its appreciation and thanks to these eminent personalities for their efforts and for the analyses they produced.

3. The exercise has shown that the Alliance is a dynamic and vigorous organization which is constantly adapting itself to changing conditions. It also has shown that its future tasks can be handled within the terms of the Treaty by building on the methods and procedures which have proved their value over many years.

4. Since the North Atlantic Treaty was signed in 1949 the international situation has changed significantly and the political tasks of the Alliance have assumed a new dimension. Amongst other developments, the Alliance has played a major part in stopping Communist expansion in Europe; the USSR has become one of the two world super powers but the Communist world is no longer monolithic; the Soviet doctrine of "peaceful co-existence" has changed the nature of the confrontation with the West but not the basic problems. Although the disparity between the power of the United States and that of the European states remains, Europe has recovered and is on its way towards unity. The process of decolonisation has transformed European relations with the rest of the world; at the same time, major problems have arisen in the relations between developed and developing countries.

5. The Atlantic Alliance has two main functions. Its first function is to maintain adequate military strength and political solidarity to deter aggression and other forms of pressure and to defend the territory of member countries if aggression should occur. Since its inception, the Alliance has successfully fulfilled this task. But the possibility of a crisis cannot be excluded as long as the central political issues in Europe, first and foremost the German question, remain unsolved. Moreover, the situation of instability and uncertainty still precludes a balanced reduction of military forces. Under these conditions, the Allies will maintain as necessary, a suitable military capability to assure the balance of forces, thereby creating a climate of stability, security and confidence.

In this climate the Alliance can carry out its second function, to pursue the search for progress towards a more stable relationship in which the underlying political issues can be solved. Military security and a policy of *détente* are not contradictory but complementary. Collective defence is a stabilising factor in world politics. It is the necessary condition for effective policies directed towards a greater relaxation of tensions. The way to peace and stability in Europe rests in particular on the use of the Alliance constructively in the interest of *détente*. The participation of the USSR and the USA will be necessary to achieve a settlement of the political problems in Europe.

6. From the beginning the Atlantic Alliance has been a co-operative grouping of states sharing the same ideals and with a high degree of common interest. Their cohesion and solidarity provide an element of stability within the Atlantic area.

7. As sovereign states the Allies are not obliged to subordinate their policies to collective decision. The Alliance affords an effective forum and clearing house for the exchange of information and views; thus, each Ally can decide its policy in the light of close knowledge of the problems and objectives of the others. To this end the practice of frank and timely consultations needs to be deepened and improved. Each Ally should play its full part in promoting an improvement in relations

with the Soviet Union and the countries of Eastern Europe, bearing in mind that the pursuit of détente must not be allowed to split the Alliance. The chances of success will clearly be greatest if the Allies remain on parallel courses, especially in matters of close concern to them all; their actions will thus be all the more effective.

8. No peaceful order in Europe is possible without a major effort by all concerned. The evolution of Soviet and East European policies gives ground for hope that those governments may eventually come to recognise the advantages to them of collaborating in working towards a peaceful settlement. But no final and stable settlement in Europe is possible without a solution of the German question which lies at the heart of present tensions in Europe. Any such settlement must end the unnatural barriers between Eastern and Western Europe, which are most clearly and cruelly manifested in the division of Germany.

9. Accordingly, the Allies are resolved to direct their energies to this purpose by realistic measures designed to further a détente in East-West relations. The relaxation of tensions is not the final goal but is part of a long-term process to promote better relations and to foster a European settlement. The ultimate political purpose of the Alliance is to achieve a just and lasting peaceful order in Europe accompanied by appropriate security guarantees.

10. Currently, the development of contacts between the countries of Western and Eastern Europe is mainly on a bilateral basis. Certain subjects, of course, require by their very nature a multilateral solution.

11. The problem of German reunification and its relationship to a European settlement has normally been dealt with in exchanges between the Soviet Union and the three Western powers having special responsibilities in this field. In the preparation of such exchanges the Federal Republic of Germany has regularly joined the three Western powers in order to reach a common position. The other Allies will continue to

have their views considered in timely discussions among the Allies about Western policy on this subject, without in any way impairing the special responsibilities in question.

12. The Allies will examine and review suitable policies designed to achieve a just and stable order in Europe, to overcome the division of Germany and to foster European security. This will be part of a process of active and constant preparation for the time when fruitful discussions of these complex questions may be possible bilaterally or multilaterally between Eastern and Western nations.

13. The Allies are studying disarmament and practical arms control measures, including the possibility of balanced force reductions. These studies will be intensified. Their active pursuit reflects the will of the Allies to work for an effective détente with the East.

14. The Allies will examine with particular attention the defence problems of the exposed areas e.g. the South-Eastern flank. In this respect the present situation in the Mediterranean presents special problems, bearing in mind that the current crisis in the Middle-East falls within the responsibilities of the United Nations.

15. The North Atlantic Treaty area cannot be treated in isolation from the rest of the world. Crises and conflicts arising outside the area may impair its security either directly or by affecting the global balance. Allied countries contribute individually within the United Nations and other international organisations to the maintenance of international peace and security and to the solution of important international problems. In accordance with established usage the Allies, or such of them as wish to do so, will also continue to consult on such problems without commitment and as the case may demand.

16. In the light of these findings, the Ministers directed the Council in Permanent Session to carry out, in the years ahead, the detailed follow-up resulting from this study. This will be done either by intensifying work already in hand or by activating

highly specialized studies by more systematic use of experts and officials sent from capitals.

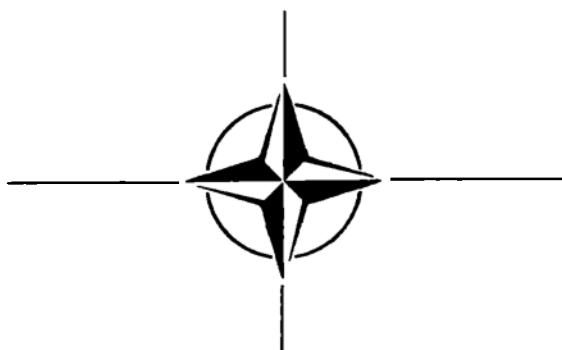
17. Ministers found that the study by the Special Group confirmed the importance of the role which the Alliance is called upon to play during the coming years in the promotion of détente and the strengthening of peace. Since significant problems have not yet been examined in all their aspects, and other problems of no less significance which have arisen from the latest political and strategic developments have still to be examined, the Ministers have directed the Permanent Representatives to put in hand the study of these problems without delay, following such procedures as shall be deemed most appropriate by the Council in Permanent Session, in order to enable further reports to be subsequently submitted to the Council in Ministerial Session.



NOTES

Rapport Harmel

RAPPORT SUR LES
FUTURES TACHES
DE L'ALLIANCE



SERVICE DE L'INFORMATION DE L'OTAN

BRUXELLES 39

1968

AVANT - PROPOS

LE RAPPORT ET SON IMPORTANCE

Ce rapport est important à plus d'un titre. Il l'est avant-tout parce qu'il traite de problèmes et de principes fondamentaux pour l'alliance à un moment où la question de l'existence même des alliances est largement débattue; il est important ensuite parce qu'il a été approuvé à l'unanimité par les quinze membres de l'alliance et qu'il constitue une vigoureuse réaffirmation des buts et objectifs de l'OTAN ainsi que de l'accord complet de tous ses membres sur les uns et les autres.

Troisièmement, tout en reconnaissant pleinement que la situation internationale a évolué depuis 1949, il souligne à nouveau la persistante utilité des deux fonctions essentielles — politique et militaire — de l'OTAN en regard de cette situation changeante. Et ceci aussi est important en raison des doutes émis dans certains milieux, comme on vient de le lire, quant à la nécessité actuelle de l'OTAN. Enfin le rapport expose clairement que le but politique ultime de l'Alliance est « de parvenir à un ordre pacifique juste et durable en Europe, accompagné des garanties de sécurité appropriées ». Et il énumère en terminant les problèmes d'intérêt majeur pour l'alliance qui devraient faire l'objet d'une étude poursuivie.

SOUPLESSE ET VITALITE DE L'ALLIANCE

Le fait, pour l'alliance, de repenser ainsi ses buts et ses objectifs n'est pas en soi une nouveauté. Elle l'avait déjà fait dans le passé, notamment en 1956 et en 1960|61.

En 1956, le Conseil de l'Atlantique Nord avait chargé un Comité composé des Ministres des Affaires Etrangères du Canada, de l'Italie et de la Norvège — qu'on appela par la suite « les trois sages » — d'étudier les mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre les pays membres de l'OTAN dans les domaines non-militaires. Leur étude donna lieu à un rapport substantiel et aboutit à une certaine réorganisation de l'OTAN. Celle-ci accrut le champ d'action de la

consultation politique entre les alliés et en améliora sensiblement les méthodes.

En 1960|61, le Conseil entreprit un examen des plans à long terme de l'alliance qui fit également l'objet d'un rapport que les Ministres approuvèrent à leur réunion de mai 1961. Ce rapport étudiait le développement et le rôle futur de l'alliance dans les domaines politique, économique ainsi que dans d'autres domaines tels que celui de la protection civile. Il fournit de la sorte une nouvelle occasion de passer en revue les progrès accomplis et d'apporter des améliorations là où elles se révélaient nécessaires.

Ces deux exemples tirés du passé joints à la nouvelle et importante étude qui nous occupe aujourd'hui montrent qu'une des caractéristiques les plus frappantes de l'alliance des quinze nations, tout au long de son existence, a été sa faculté de s'adapter aux circonstances changeantes par des méthodes pragmatiques. Tout en demeurant prête à faire face aux éventualités du moment, l'OTAN ne perd pas de vue son objectif ultime. Le présent rapport apporte à cet égard une preuve de plus de la vitalité persistante de l'alliance et de sa claire vision de l'avenir.

LA PROPOSITION HARMEL ET SA MISE EN ŒUVRE

C'est lors de la réunion des Ministres de l'OTAN en décembre 1966, que le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, M. Pierre HARMEL, proposa que l'alliance entreprenne une large analyse des changements intervenus sur le plan international depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949. Le but d'une telle entreprise étant de « déterminer leur influence sur l'alliance et de définir les tâches qu'elle devra accomplir pour renforcer l'alliance en tant qu'élément d'une paix durable »⁽¹⁾. Les Ministres adoptèrent à l'unanimité cette proposition par une Résolution qui fut annexée au Communiqué final de leur réunion de décembre 1966

Au cours de l'année qui suivit, le Conseil mit en œuvre les décisions des Ministres notamment en créant quatre sous-comités qui furent

⁽¹⁾ Paragraphe 13 du Communiqué final de la session ministérielle de l'OTAN du 16 décembre 1966.

chacun chargé de l'étude d'un problème présentant un intérêt particulier pour l'alliance. Chaque Comité fut présidé par un rapporteur, personnalité éminente et particulièrement qualifiée pour traiter du sujet choisi.

LES SUJETS ET LEURS RAPPORTEURS

Voici la liste des sujets étudiés et des rapporteurs désignés :

1. *Relations Est-Ouest*
Rapporteurs :
Mr. K. SCHUTZ,
Secrétaire d'Etat,
Ministère des Affaires Etrangères (République Fédérale d'Allemagne)
Mr. J.H.A. WATSON,
Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint, Affaires Etrangères (R.U.)
2. *Relations entre membres de l'Alliance*
Rapporteur :
Mr. Paul-Henri SPAAK,
Ministre d'Etat (Belgique)
3. *Politique générale de défense*
Rapporteur :
Mr. Foy KOHLER,
Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint (USA)
4. *Relations avec d'autres pays du Monde*
Rapporteur :
Dr. C.L. PATIJN,
Professeur en Relations Politiques Internationales, Université d'Utrecht (Pays-Bas)

Ces rapports connurent une série d'étapes allant de leur rédaction proprement dite à leur discussion et finalement les quinze gouvernements se mirent d'accord sur un certain nombre de principes de base qui furent consignés dans un document. Ce document, c'est le rapport que voici sur « Les futures tâches de l'Alliance ». Ce rapport a été approuvé par tous les Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'OTAN à leur réunion de décembre 1967.

LES FUTURES TACHES DE L'ALLIANCE

Rapport du Conseil

1. Il y a un an, à l'initiative du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, les gouvernements des quinze nations de l'Alliance ont décidé d'entreprendre « l'étude des futures tâches de l'Alliance et des mesures à prendre pour y faire face, afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément de paix durable ». Le présent rapport expose la teneur générale et les grands principes qui se dégagent de cet examen des futures tâches de l'Alliance.

2. Des études ont été effectuées par MM. Schütz, Watson, Spaak, Kohler et Patijn. Le Conseil tient à remercier ici ces éminentes personnalités pour les efforts qu'elles ont déployés et pour le travail d'analyse auquel elles se sont livrées.

3. Cet exercice a montré que l'Alliance est une organisation dynamique et vigoureuse qui s'adapte constamment aux conditions changeantes. Il a également montré que ses futures tâches peuvent être menées à bien dans le cadre des dispositions du Traité en se fondant sur les méthodes et procédures dont de longues années d'expérience ont consacré la valeur.

4. Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, la situation internationale a changé de façon notable et les tâches politiques de l'Alliance ont pris une dimension nouvelle. L'Alliance a notamment joué un rôle majeur dans l'arrêt de l'expansion communiste en Europe; l'Union soviétique est devenue l'une des deux superpuissances mondiales, mais le monde communiste n'est plus monolithique; la doctrine soviétique de la « coexistence pacifique » a modifié la nature de l'affrontement avec l'Ouest, mais non les problèmes fondamentaux. Bien que la disparité entre la puissance des Etats-Unis et celle des Etats européens subsiste, l'Europe s'est relevée et est en marche vers son unité. Le processus de décolonisation a transformé les relations de l'Europe avec le reste du monde; dans le même temps, des problèmes majeurs ont surgi dans les relations entre pays développés et en voie de développement.

5. L'Alliance Atlantique a deux fonctions essentielles. La première consiste à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire des pays membres en cas d'agression. Dès ses débuts, l'Alliance s'est acquittée avec succès de cette tâche. Mais la possibilité d'une crise ne peut être exclue tant que les questions politiques cruciales en Europe et par-dessus tout la question allemande n'auront pas été réglées. D'autre part, la situation d'instabilité et d'incertitude n'a pas encore permis une réduction équilibrée des forces militaires. Dans ces conditions, les Alliés maintiendront un potentiel militaire suffisant pour assurer l'équilibre des forces et créer ainsi un climat de stabilité, de sécurité et de confiance.

Dans ce climat, l'Alliance peut s'acquitter de sa seconde fonction, c'est-à-dire poursuivre ses efforts en vue de progresser vers l'établissement de relations plus stables qui permettront de résoudre les problèmes politiques fondamentaux. La sécurité militaire et une politique de détente ne sont pas contradictoires mais complémentaires. La défense collective est un facteur de stabilité dans la politique mondiale. Elle est la condition nécessaire d'une politique efficace visant à un plus grand relâchement des tensions. Le chemin de la paix et de la stabilité en Europe consiste notamment à utiliser l'Alliance dans un esprit constructif dans l'intérêt de la détente. La participation de l'URSS et des USA sera nécessaire pour le règlement des problèmes politiques en Europe.

6. Dès le début, l'Alliance Atlantique a été un groupement d'Etats animés des mêmes idéaux et ayant de nombreux intérêts communs, et dont la cohésion et la solidarité constituent un élément de stabilité au sein de la zone atlantique.

7. En tant qu'Etats souverains, les Alliés ne sont pas tenus de subordonner leur politique à une décision collective. L'Alliance fournit un forum et un centre efficace pour les échanges d'informations et de vues; ainsi, chacun des Alliés peut-il arrêter sa politique à la lumière d'une connaissance approfondie des problèmes et des objectifs de tous les autres. Pour y parvenir,

il est essentiel d'approfondir et d'améliorer la pratique qui consiste à procéder en temps utile à des consultations franches. Chaque Allié devrait jouer pleinement son rôle dans l'amélioration des relations avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. Il ne fait aucun doute que les chances de succès seront les plus grandes si les Alliés continuent d'agir dans le même sens, en particulier pour les questions les touchant tous de très près; leurs actions n'en seront que plus efficaces.

8. Aucun ordre pacifique n'est possible en Europe sans un effort énergique de tous les intéressés. L'évolution de la politique de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est permet d'espérer que ces gouvernements en viendront peut-être enfin à reconnaître l'intérêt qu'ils auraient à coopérer à la préparation d'un règlement pacifique. Aucun règlement définitif et stable en Europe n'est cependant possible sans une solution de la question allemande, qui est au cœur des tensions actuelles en Europe. Tout règlement de ce genre devra faire disparaître les barrières artificielles entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, barrières dont la division de l'Allemagne constitue la manifestation la plus évidente et la plus cruelle.

9. En conséquence, les Alliés sont résolus à tendre leurs énergies dans ce sens grâce à des mesures réalistes propres à encourager la détente dans les relations Est-Ouest. Le relâchement des tensions n'est pas l'objectif final, mais fait partie d'un processus à long terme visant à améliorer les relations et à favoriser un règlement européen. Le but politique ultime de l'Alliance est de parvenir à un ordre pacifique juste et durable en Europe, accompagné des garanties de sécurité appropriées.

10. Actuellement, le développement des contacts entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale s'effectue principalement sur une base bilatérale. Certaines questions, bien entendu, requièrent par leur nature même une solution multilatérale.

11. Le problème de la réunification de l'Allemagne et son rapport avec un règlement européen ont été normalement examinés

au cours d'échanges de vues entre l'Union soviétique et les trois puissances occidentales qui ont des responsabilités spéciales dans ce domaine. Lors de la préparation de ces échanges de vues, la République fédérale d'Allemagne s'est jointe régulièrement aux trois puissances occidentales en vue de parvenir à une position commune. Les autres Alliés continueront de voir leurs points de vue pris en considération au cours de discussions qui auront lieu en temps voulu entre les Alliés sur la politique de l'Ouest à ce sujet, sans qu'il soit porté atteinte en aucune manière aux responsabilités spéciales en question.

12. Les Alliés examineront et réviseront les mesures politiques propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne. Cette tâche fera partie d'un processus de préparation active et constante en prévision du jour où les pays de l'Est et de l'Ouest pourront procéder bilatéralement ou multilatéralement à des discussions fructueuses sur ces questions complexes.

13. Les Alliés étudient actuellement des mesures de désarmement et de contrôle pratique des armements, et notamment la possibilité de réductions des forces équilibrées. Ces études seront intensifiées. Ces efforts énergiques reflètent la volonté des Alliés de travailler à une véritable détente avec l'Est.

14. Les Alliés examineront avec une attention particulière les problèmes de défense des régions exposées, par exemple, le flanc sud-est. A cet égard, la situation actuelle en Méditerranée présente des problèmes particuliers, compte tenu du fait que la crise du Moyen-Orient relève de la compétence des Nations Unies.

15. La zone du Traité de l'Atlantique Nord ne peut être considérée isolément du reste du monde. Les crises et les conflits qui surgissent en dehors de cette zone peuvent compromettre sa sécurité, soit directement, soit en affectant l'équilibre global. Au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les pays alliés contribuent individuellement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au règlement de problèmes internationaux importants. Conformément à

l'usage établi, les Alliés, ou ceux d'entre eux qui le désireront, continueront également à se consulter sur ces problèmes sans aucun engagement et dans la mesure des besoins.

16. Compte tenu de ces conclusions, les Ministres ont donné pour instruction au Conseil permanent de prendre dans les années qui viennent les mesures de détail découlant de cette étude. Il s'acquittera de cette tâche soit en intensifiant les travaux déjà en cours, soit en faisant entreprendre des études hautement spécialisées par le recours le plus systématique à des experts et à des fonctionnaires des pays membres.

17. Les Ministres ont constaté que l'étude faite par le Groupe Spécial confirme l'importance du rôle que l'Alliance est appelée à jouer dans les prochaines années en vue du développement de la détente et du renforcement de la paix. Etant donné que d'importants problèmes n'ont pas encore été étudiés dans tous leurs aspects et que d'autres, non moins importants, issus des derniers développements politiques et stratégiques, doivent encore former l'objet d'examen, les Ministres ont chargé les Représentants Permanents de mettre ces problèmes à l'étude sans délai, suivant les méthodes que le Conseil permanent jugera les plus opportunes, afin que des rapports ultérieurs soient fournis au Conseil en session ministérielle.

NOTES